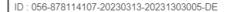
Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



# Séance du 13 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars 2023 à 20h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la CCBI à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

#### MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : JL. GUENNEC, N. SOULIER, G. CHATELAIN, R. JUHEL, V. LE BIHAN, H. JUGEAU, D. ROUSSELOT, S. LUCAS, M. THUILLIER.
- O Collège des professionnels : PP. AUBERTIN, L. CLEMENT, F. DESARD, C LEBORGNE, N. LENOBLE, S. MAUGER.
- o Collège des personnalités qualifiées : P. PAINVIN.

### MEMBRES REPRESENTES

- o Collège des élus : T. GROLLEMUND donne pouvoir à PP. AUBERTIN ; K. LE PORT donne pouvoir à S. LUCAS
- o Collège des professionnels : /
- o Collège des personnalités qualifiées : D. GUEGAN donne pouvoir à H. JUGEAU

#### MEMBRES ABSENTS

- o Collège des élus : /
- Collège des professionnels : D. MICHAUD, M. LE POETVIN
- o Collège des personnalités qualifiées : /

Également présents : J. FROGER – Directeur par intérim de l'office de tourisme

G. PAILLET – Adjointe de direction de l'Office de tourisme

Nombre de conseillers

> en exercice : 21

> présents : 16 > votants : 19

Date de convocation :

le 6 mars 2023

## Délibération n° 2023-03-13-005

# Finances : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022

Etant donnée l'approbation du compte administratif 2022, approuvée précédemment, constatant :

- Un résultat de la section d'investissement arrêté à 119 504,11 euros
- o Un résultat de la section de fonctionnement arrêté à 162 985,16 euros.

Le COmité de DIRection après en avoir délibéré à l'unanimité, d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement au compte administratif 2022, au budget prévisionnel 2023 de la manière suivante :

- d'affecter en recette à la section de fonctionnement du budget prévisionnel 2023, l'intégralité du résultat de la même section constatée au compte administratif, soit 162 985,16 euros.
- d'affecter en recette à la section d'investissement du budget prévisionnel 2023, l'intégralité du résultat de la même section constatée au compte administratif, soit 119 504,11 euros.

Fait à Le Palais, le 15 mars 2023

Pierre-Paul AUBERTIN
Président du COmité de DIRection de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer